

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
ET DES TRANSPORTS



Sous-Direction de la Réglementation Technique
des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

.....

COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION
D'UN TYPE DE FEU SPECIAL
D'AVERTISSEMENT POUR AUTOMOBILES
EN APPLICATION DU REGLEMENT N° 65

Numéro d'homologation : 4150

1. Feu prévu pour émettre une lumière : Jaune-auto - Bleu
2. Feu ayant un niveau d'éclairément.
3. Pour les feux ayant deux niveaux d'éclairéments, système employé pour obtenir un éclairément renforcé de jour : -
4. Feu utilisant une lampe de type : H1
5. Tension nominale du feu d'avertissement : 12 volts.
6. Marque ou désignation commerciale : FEDERAL SIGNAL SENTRY
Types SY-EA et SY-EB
7. Nom et adresse du fabricant : FEDERAL SIGNAL CORPORATION
2645 Fédéral Signal - Drive University Park II - 60466 U.S.A.
8. Le cas échéant, nom et adresse du représentant du fabricant :
SIRAC - 146 Boulevard de Valmy - 92707 COLOMBES CEDEX
9. Présenté à l'homologation le : 30 Décembre 1994
10. Service technique chargé des essais d'homologation :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
11. Date du procès-verbal délivré par ce service : 30 Décembre 1994
12. Numéro du procès-verbal délivré par ce service : 94/9949
13. L'homologation est accordée.
14. Motif de l'extension (le cas échéant) :
15. Lieu : PARIS
16. Date : 16 FEV. 1995
17. Signature :  J. LECLERCQ
18. La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande.

Contenu minimum de la marque d'homologation : A1 E2 004150 (Jaune-auto)
B1 E2 004150 (Bleu)